

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°071-2022	TECHNIQUE <i>Avenant 4 au contrat d'abonnement d'inspection périodique avec la société APAVE</i>
------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Maire de MÉSANGER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2020,

Vu l'alinéa 4 de l'article L 2122-22 autorisant le Maire à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat supérieur à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu la Décision du Maire n° 13-2016 du 11 février 2016 concernant le contrat pour les vérifications des aires de jeux et équipements sportifs, électricité, levage-manutention-machines, pression et TMD et prévention incendie ;

Considérant qu'il convient de signer l'avenant n° 4 au contrat 15497504 du 29 novembre 2022 de la société APAVE d'un montant de 812.40€ TTC concernant le rajout d'équipements de levage, manutention et machines dans le cadre de contrôle périodique,

DÉCIDE

- Article 1. De signer avec la société APAVE Nord-Ouest SAS, domiciliée 5 rue de la Johardière, CS 20289, 44803 SAINT HERBLAIN CEDEX un avenant au contrat d'abonnement d'inspection périodique n° 15497504 :
- Vérification périodique réglementaire des appareils de levage, portes, échelles et EPI
- Article 2. Le montant de la prestation s'élève à 677€ HT soit 812.40€ TTC.
- Article 3. Le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce le concerne, de l'exécution de la présente décision.
- Article 4. La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et un extrait sera affiché à la porte de la mairie. Il en sera rendu compte au conseil municipal lors d'une séance prochaine en vertu de l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

MÉSANGER, le 22 décembre 2022

Décision publiée le :

23/12/2022

Le Maire,
Nadine YOU

Décision notifiée le :

